

2024_15_AC_Jurys_examens_SMPM_ESI_Diplome_d_Etat_Infirmier_pratique_avancee

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée,

Vu le décret n° 2019-836 du 12 août 2019 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale,

Vu le décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Les jurys semestriels de validation des unités d'enseignements et d'attribution des crédits du **Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée**, du **Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée et au Master Santé parcours Management en santé ou Formateur en santé** sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année

Semestres 1 et 2

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur COLSON Sébastien

Suppléant(e) : Monsieur le Professeur BERBIS Philippe

Liste des membres

Monsieur AGNEL Joris

Madame AMANIA Audrey

Madame BOURRIQUEN Maryline

Madame GALFOUT Sara

Monsieur LUCAS Guillaume

Madame MELLINAS Marie

Monsieur ROMAN Christophe

Monsieur SCHWINGROUBER Jocelyn

Madame VILLA Milène

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Madame le Professeur CERMOLACCE Michel

Madame le Professeur CHINOT Olivier

Docteur MAURIN Olivier

Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année

Semestres 3 et 4

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur COLSON Sébastien

Suppléant(e) : Monsieur le Professeur BERBIS Philippe

Liste des membres :

Mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires :

Monsieur le Professeur BERBIS Philippe

Madame AMANIA Audrey

Madame BOURRIQUEN Maryline

Monsieur LUCAS Guillaume

Mention Oncologie et hémato-oncologie :

Monsieur le Professeur CHINOT Olivier

Madame AMANIA Audrey

Madame MELLINAS Marie

Madame VILLA Milène

Mention Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale :

Monsieur le Professeur BRUNET Philippe

Madame AMANIA Audrey

Monsieur ROMAN Christophe

Mention Psychiatrie et santé mentale :

Monsieur le Professeur CERMOLACCE Michel

Madame AMANIA Audrey

Monsieur ROMAN Christophe

Mention Urgences (sous réserve de l'accréditation à délivrer le DE IPA mention Urgences par Aix-Marseille Université) :

Monsieur le Docteur MAURIN Olivier

Madame AMANIA Audrey

Madame GALFOUT Sara

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 Novembre 2024,



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales